



Département des  
**YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE  
**VERSAILLES**

CANTON DE  
**MAUREPAS**

République Française  
**MAIRIE de CHATEAUFORT**

**COMPTE - RENDU  
DE LA  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**EN DATE DU 6 AVRIL 2016**

Etaient présents : M. P. PANNETIER, Mme P. GISLE, M. P. BERQUET, Mmes S. MURGADELLA, D. MARIOT, M. E. NIVET, Mme F. FORZANI, M. B. LERISSON, Mme N. THERRE, M. C. LE DANTEC, Mmes C. FERNANDES, J. MAHLMANN

Absents excusés : M. E. DUPONT, pouvoir à M. P. BERQUET  
M. Y. GOUNOT, pouvoir à Mme S. MURGADELLA

Absent : M. A. POULLOT

Secrétaire de séance : Mme D. MARIOT

**1/ Adhésion de la commune au second groupement de commandes d'achat de gaz naturel coordonné par le Syndicat d'Energie des Yvelines**

---

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes d'achat de gaz naturel du Syndicat d'Energie des Yvelines. **APPROUVE** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel coordonné par le syndicat d'Energie des Yvelines. **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération. **APPROUVE** la participation financière (calculée suivant la formule définie dans l'acte constitutif susvisé) aux frais de fonctionnement du groupement de commandes et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant. **DONNE MANDAT** au Président du Syndicat d'Energie des Yvelines pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune de Châteaufort sera partie prenante. **DECIDE** de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Châteaufort est partie prenante, et régler les sommes dues au titre des marchés.

**2/ Motion sur l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique concernant le projet de création du tronçon – ligne 18 verte**

---

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**EXIGE** que les infrastructures ferroviaires nécessaires à la circulation du métro automatique léger soient réalisées en souterrain sur la traversée des communes de Villiers le Bâcle, Châteaufort et Magny les Hameaux. **REITERE** sa demande que soit réétudié le projet de métro automatique dans sa configuration vers un autre mode de transport de type TRAM pour préserver les continuités écologiques et agricoles du plateau et assurer la desserte des communes traversées. **S'OPPOSE FERMEMENT** à tout autre mode de traversée susceptible de générer les nuisances sus invoquées.

La séance est levée à 22h00

**Le Maire,**

**Patrice PANNETIER**